

République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀

Séance du 05 juin 2026

🌀

L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 28/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents excusés : 03

Arrivée de Mme GUILLERON Audrey à 19h53

Pouvoirs : 02 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 14

Secrétaire de séance : MAURE Nadine

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
GERVAIS André	✓	GERVAIS Jean-Claude	✓	JACQUARD Thierry	✓
VELAT Jocelyne	✓	BONDAZ Viviane	✓	CHARDON Brigitte	✓
PAPI Guillaume	✓	OBERSON Jean-François	✓	GUILLERON Audrey	✓
MAURE Nadine	✓	MAURE Céline	✓	HAY Matthieu	✓
JADOT Jean-Noël	✓	CAVET Elise	✓	LAFFONT Florent	✓

DELIBÉRATION N° 67_2026	Approbation de l'adhésion au SYANE_Dispositif Achats publics mutualisés
ADOPTÉE à l'Unanimité	

Rapporteur : M. OBERSON Jean-François

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-2 à L2113-5 ;
 Vu la délibération DEL-2025-228 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la mise en place du dispositif Achats Publics Mutualisés,
 Vu la délibération DEL-2025-229 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la création de la centrale d'achat du Syane,
 Vu la délibération DEL-2025.00301 du Bureau Syndical du Syane en date du 11 décembre 2025, portant sur l'adhésion à la CANUT en tant que groupe de structures,
 Vu la version en vigueur des conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés, telles que délibérées par le Comité Syndical du Syane
 Vu la version en vigueur des conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane
 Vu la version en vigueur des conditions particulières d'accès à la CANUT, telles que délibérées par le Bureau Syndical du Syane.

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

M. OBERSON informe que conçu comme une boîte à outils opérationnelle, le dispositif s'articule autour de plusieurs leviers accessibles aux adhérents du Syane:

- Un accès à des marchés orientés énergie et numérique, portés par la Centrale d'achat du Syane
- Un accès aux achats groupés d'énergie (gaz et électricité) et numériques, qui seront intégrés dans la Centrale d'achat du Syane à compter des prochaines consultations.
- Un accès à des marchés de la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) sélectionnés par le Syane, pour les mettre à disposition de ses seuls adhérents.

Ce dispositif revêt plusieurs intérêts:

- Des marchés publics de travaux et de services prêts à être exécutés:
 - Un outil technique et juridique sur les sujets liés aux transitions énergétique et numérique
 - Une optimisation des ressources et des économies grâce à la mutualisation des achats
 - Une sécurisation des achats et un suivi rigoureux des prestataires.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

À ce titre, et conformément à la délibération du Comité syndical du Syane n ° DEL-2025-228 du 16 octobre 2025, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des conditions particulières applicables à chacun des outils du dispositif, et les accepter sans réserve.

Les modalités d'accès aux marchés sont différenciées selon trois catégories:

1. Les marchés standards ouverts à tous les adhérents sans conditions spécifiques;
2. Les marchés standards « accessibles sous conditions en raison de leur technicité ou de leur articulation avec les offres de service du Syane;
3. Les marchés groupés d'énergie, qui répondent à des règles de fonctionnement particulières.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat est autonome dans l'exécution du marché (recensement des besoins, émission de l'ordre de service, passation du bon de commande, réception des prestations et paiement des factures).

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés.

Après débats et discussions, après avoir demandé s'il y avait des remarques,

**Après exposé et avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'Unanimité,**

APPROUVE l'adhésion au dispositif proposé par le Syane.

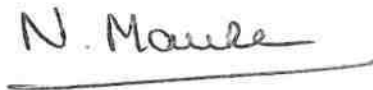
DECIDE d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents.

ACCEPTE les conditions générales du dispositif Achats Publics Mutualisés ainsi que les conditions particulières de fonctionnement de la Centrale d'achat du Syane et d'accès à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms.

AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment les lettres d'engagement aux marchés de la Centrale d'achat, dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par l'Assemblée délibérante.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

**La Secrétaire de Séance,
MAURE Nadine**



**Le Maire,
GERVAIS André**



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026



ID : 074-217402056-20260605-DEL_67_2026-DE